

Christelle Luisier et Béatrice Métraux étaient venues à la rencontre de la population de Grandson et des environs en novembre 2020 pour défendre le projet. KEYSTONE

Feu vert du canton aux Echatelards

DÉCHARGES Mis à l'enquête entre septembre et octobre 2021, les décharges des Echatelards et de la Vernette, à Daillens, avaient récolté respectivement 889 et 555 oppositions. Celles-ci ont été traitées par le canton, qui les a levées.

TEXTE ET PHOTO: KEYSTONE-ATS

Nouvelle étape en vue de la construction des décharges des Echatelards à Grandson et de la Vernette à Daillens/Oulens-sur-Echallens: l'Etat de Vaud a validé les plans d'affectation de ces deux projets, qui suscitent toujours de nombreuses oppositions. Des recours en justice sont d'ores et déjà annoncés.

Conseillère d'Etat en charge du dossier, Christelle Luisier a approuvé les deux planifications territoriales, qui ont également valeur de permis de construire, annonce vendredi le canton dans un communiqué. Mis à l'enquête entre septembre et octobre 2021, les Echatelards et la Vernette avaient récolté respectivement 889 et 555 oppositions. Celles-ci ont été traitées par le canton, qui les a levées.

Les opposants peuvent désormais déposer un recours auprès de la Cour de droit administratif et public, puis éventuellement auprès du Tribunal fédéral. C'est d'ailleurs ce que va entreprendre la commune de Daillens, indique son syndic Alberto Mocchi. Lors d'une votation consultative début septembre, la population de Daillens a refusé à 62% l'accord négocié par la Municipalité avec les promoteurs de la future décharge. «Ce vote est très clair. Il nous demande de continuer à nous opposer, et donc à recourir contre la levée des oppositions», explique M. Mocchi.

Le conseil communal de

Daillens a d'ailleurs déjà approuvé, lundi dernier, un crédit de 60 000 francs qui doit permettre de couvrir les démarches juridiques, jusqu'au Tribunal fédéral si nécessaire.

Nous allons contacter nos avocats et experts techniques ainsi que nos 90 membres en vue d'un recours.»

Stéphane Schwartz, vice-président de l'Association de protection de l'Arnon et de sa région

Du côté de Grandson également, un recours se profile de la part de l'Association de protection de l'Arnon et de sa région (APAR). « Nous allons contacter nos avocats et experts techniques ainsi que nos 90 membres en vue d'un recours », relève son vice-président Stéphane Schwartz. Un recours qui, « à première vue », devrait être déposé par l'association.

Selon lui, le canton de Vaud a maintenu «le statu quo» depuis qu'une séance de conciliation a eu lieu avec les opposants. «Les divergences portent sur des questions techniques. L'Etat dit qu'il fait juste, et nous disons le contraire. Ce sera à la justice de trancher», souligne Stéphane Schwartz.

Ces deux nouvelles décharges doivent recevoir des matériaux de type D (scories issues des usines d'incinération) et E (terres polluées). Les deux décharges vaudoises de type D, situées à Ollon et Valeyres-sous-Montagny, seront bientôt épuisées. Pour les déchets de type E, le canton ne dispose pas actuellement d'une telle décharge, envoyant ces matériaux sur Fribourg et Berne.

La Vernette et les Echatelards avaient été mis une première fois à l'enquête publique entre 2018 et 2019, suscitant alors plus de 2000 oppositions. Face à cette fronde, le canton avait remanié ces projets en promettant, notamment, une baisse des volumes.